



VOLET

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20006429***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**31 DEC. 2019**

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0429 620 522**

Dénomination

(en entier) : **Les Broussards**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **avenue de la Résistance, 15 à 7301 Hornu****Objet de l'acte : Transfert du siège social et du siège d'exploitation**

SUIVANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08 NOVEMBRE 2019.

L'ASSEMBLEE ACTE LE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET DU SIEGE D'EXPLOITATION AU 1, RUE DE VALENCIENNE A 7301 HORNU (BOUSSU) EN DATE DU 02 JANVIER 2020.

L'ASSEMBLEE ACTE QUE L'ACTIVITE DE L'AGENCE IMMOBILIERE AX-IMMOBILIER SE FERA A PARTIR DU 02 JANVIER 2020 SOUS L'APPELATION TREVI MONS-BORINAGE.

L'APPELATION AX-IMMOBILIER ET L'UTILISATION DE CELUI-CI SERA REPRISE PAR MONSIEUR WANTIEZ XAVIER A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2020

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

COOSEMANS
ADMINISTRATEUR DELEGUE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).